



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique économique

Question écrite n° 16161

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur une éventuelle récession économique. Alors qu'un rapport publié récemment laisse entrevoir le risque d'une récession mondiale cette année, l'ONU recommande une action collective pour éviter une forte dépréciation du dollar et relancer la demande dans les pays qui possèdent d'importants surplus externes. Mais l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis, la crise du crédit, le déclin du dollar américain vis-à-vis des autres monnaies, la persistance tant de larges déséquilibres mondiaux que des prix élevés du pétrole pourraient mettre en péril le maintien de la croissance économique mondiale dans les années à venir explique le rapport. Car ces tendances devraient toucher d'autres régions du monde, notamment les pays en développement, qui ont connu une croissance de 6,9 % en 2007. Afin d'éviter un « atterrissage forcé du dollar », qui pourrait aussi provoquer une instabilité financière mondiale et une moindre demande américaine de biens en provenance du reste du monde, l'ONU recommande des actions politiques coordonnées pour résorber les déséquilibres globaux. L'organisation recommande aussi d'inclure un réalignement des taux de change et d'engager des réformes fondamentales du système actuel de réserves. Une réforme plus immédiate consisterait à promouvoir un système officiel de réserves reposant sur plusieurs monnaies. Un tel système aiderait à accroître la stabilité du système financier international en réduisant l'éventualité du scénario de crise dans lequel le capital fuirait la principale monnaie de réserve, aujourd'hui le dollar américain, entraînant dans son sillage de fortes répercussions potentielles sur l'économie mondiale. La réforme des institutions de Bretton Woods continue d'être à l'ordre du jour, et la légitimité du Fonds monétaire international comme médiateur des négociations multilatérales devrait être rehaussée. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Face au risque de récession économique, la communauté internationale s'est fixé une feuille de route qui consiste en des engagements pour permettre un ajustement ordonné des déséquilibres mondiaux. Cette stratégie, d'abord définie par le G7 puis agréée en avril 2006 par le Comité monétaire et financier international (CMFI) et précisée lors des consultations multilatérales organisées sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI) en 2006-2007, repose sur trois piliers : une remontée de l'épargne publique et privée aux États-Unis, une appréciation des taux de change en Asie émergente, et des réformes structurelles en Europe, au Japon et dans les pays exportateurs de pétrole afin d'y stimuler l'investissement. Des progrès significatifs ont été enregistrés ces dernières années (réduction du déficit public américain, sortie de déflation au Japon, accélération de la croissance en zone euro, appréciation du yuan mais principalement face au dollar). Les réformes entreprises par le Gouvernement ces derniers mois pour redonner de la vigueur à la croissance en France peuvent être vues comme participant à cette stratégie. Il convient cependant que la communauté internationale poursuive ses efforts dans la ligne de la stratégie définie par le CMFI. Par ailleurs, la proposition de créer un système de réserves reposant sur plusieurs monnaies peut apparaître séduisante puisqu'une fois mise en place elle limiterait la diversification vers une devise particulière par les pays qui ont accumulé des réserves, et diminuerait donc l'impact sur le marché des changes d'une perte de confiance en une devise.

Toutefois, cette suggestion comporte des inconvénients. D'une part, la transition vers le panier envisagé se ferait sans doute via des achats et des ventes de devises qui ne manqueraient pas d'avoir une répercussion sur le marché des changes, accentuant la dépréciation du dollar. D'autre part, si ce système est garanti à un niveau international (par exemple par le FMI) cela signifierait que le risque de perte en capital des pays qui présentent des réserves importantes serait assumé par le FMI et donc in fine par l'ensemble des pays membres. S'agissant du FMI, un exercice ambitieux de « revue stratégique » a été engagé en 2005 sur les différents volets de son activité et de ses missions (gouvernance, surveillance macroéconomique et financière, interventions financières dans les pays émergents et à bas revenus). Après la modernisation du cadre de la surveillance des changes en 2007, les discussions portent essentiellement, depuis la prise de fonction du nouveau directeur général, M. Dominique Strauss-Kahn, sur deux chantiers principaux : la mise en place d'un nouveau modèle de financement (en lieu et place du système actuel qui, fondé pour l'essentiel sur la marge d'intermédiation du Fonds dans son activité de prêt à ses membres, montre des signes d'essoufflement avec le fort recul de cette activité dans les années récentes) dans un cadre budgétaire revu en profondeur et rationalisé ; la réforme de la gouvernance. La France soutient les efforts du directeur général du FMI pour la mise en place de ressources stables pour le Fonds et pour un effort adéquat de rationalisation budgétaire. S'agissant de la gouvernance, la réforme des quotes-parts engagée en septembre 2006 vise à ce que justifiée par son activité de prêt, la gouvernance du Fonds reflète mieux le poids relatif des pays dans l'économie mondiale, en renforçant notamment le poids des grands pays émergents qui connaissent depuis plusieurs années une croissance dynamique. Ce faisant, l'objectif est de renforcer la légitimité de l'institution écornée suite à son action lors des crises asiatiques, russe et argentine à la fin des années 1990. La réforme des quotes-parts a été approuvée en avril 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16161

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 911

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6789